

SENS CIRCULATION SECTEUR PLAGES

NOUS, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les arrêtés municipaux, antérieurs, relatifs à la circulation dans le secteur "Plage".

CONSIDÉRANT que la fréquentation touristique entraîne une augmentation importante de la circulation des véhicules pour l'accès à la plage en période estivale.

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de prendre des mesures afin de faciliter la circulation dans ce secteur pendant la période allant du 01 juin au 03 septembre 2023.

ARRETONS

- Article 1 :** La circulation sera mise en sens unique, rue de Valenciennes (portion comprise entre la rue de Wattlelos et la rue Centrale). La circulation sera interdite dans le sens village - plage.
- Article 2 :** La circulation sera mise en sens unique, rue d'Avesnes (portion comprise entre la rue de Wattlelos et la rue Centrale). La circulation sera interdite dans le sens plage – village.
- Article 3 :** L'accès au parking front de mer se fera par l'entrée située côté Est (en prolongement de la rue d'Avesnes) et par l'entrée située côté Ouest (rue de Valenciennes, face à la Résidence des "Oyats"). La sortie se fera côté Ouest (rue de Wattlelos). Une signalisation indiquant le sens d'entrée du parking sera placée devant la rue de Roubaix.
- Article 4 :** Le stationnement sera interdit rue de Roubaix (portion comprise entre la rue de Wattlelos et la rue Centrale), côté Est.
- Article 5 :** La circulation sera maintenue à double sens, rue de Roubaix, rue de Wattlelos et rue de Valenciennes face à l'immeuble "Les Oyats".
- Article 6 :** Les présentes dispositions seront mises en place pour la période 01 juin au 03 septembre 2023.
- Article 7 :** Une signalisation adaptée et conforme au code de la route sera apposée.
- Article 8 :** Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur l'Adjudant Chef de Gendarmerie de Ghyvelde,
 - La Communauté Urbaine de Dunkerque – Service Circulation et Signalisation.
- Article 9 :** Certifié exécutoire après notification le 03 mai 2023.

Fait à Zuydcoote, le 02 mai 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE

